

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 74-381/SG/CG homologuant pour compter du 1er mars 1974 de nouveaux prix de vente pour les hydrocarbures vendus au détail (essence super-carburant, gas-oil, pétrole lampant)

n° 74-381/SG/CG

Ministère  
MINISTRE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
INDUSTRIEL

Date de publication  
27 février 1974

Numéro JO  
n° 5 du 10/03/1974

Date du numéro  
10 mars 1974

### TEXTE INTÉGRAL

Les prix de vente maximum au litre des hydrocarbures vendus au détail dans le Territoire français des Afars et des Issas sont ainsi homologués à compter du 1er mars 1974 :